

sur la prescription des avoirs déposés était inégalement appliquée pour plusieurs raisons. D'une part, la non-application de la loi ne fait pas l'objet d'un contrôle de la part du ministère des Finances. D'autre part, la loi comporte des ambiguïtés, notamment en ce qui concerne le statut des valeurs étrangères. Enfin, le statut juridique des coffres est ambigu et autorise des pratiques diverses. Les règles de la prescription et leur application doivent donc être réexaminées.

De même, les archives relatives aux contrats d'assurance tombés en déshérence doivent être mieux conservées afin de préserver les droits des assurés.

*

**

Dans de nombreux pays, des instances diverses ont entrepris un travail d'élucidation analogue à celui que la Mission a conduit pour la France. Il paraît souhaitable, en conclusion de ce travail, de susciter une confrontation de ces différentes recherches, afin de mettre en évidence d'éventuelles particularités, soit dans la spoliation et le pillage eux-mêmes, soit dans les procédures de restitution et d'indemnisation, soit dans les recherches actuelles, la façon dont elles sont organisées et financées, les difficultés auxquelles elles se heurtent et les résultats auxquels elles parviennent.

Dans ce but, la Mission recommande l'organisation en 2002 d'une conférence des représentants des commissions nationales et assimilées sur les recherches relatives à la spoliation des Juifs et aux restitutions.

ANNEXES

LES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS DE LA MISSION D'ÉTUDE SUR LA SPOLIATION DES JUIFS DE FRANCE

Novembre 1998 divise les 32 mois de la Mission en 2 périodes inégalement pourvues en moyens :

- une période qui a subi les aléas de la mise en place et de la croissance de la mission ;
- une période de régime de croisière, bien pourvue.

Jusqu'en novembre 1998, la croissance continue de la Mission a inévitablement généré un certain retard fonctionnel des moyens par rapport aux besoins. C'est sur ses moyens propres en effet que le Secrétariat Général du Gouvernement devait satisfaire les demandes de la Mission et il n'y est parvenu que moyennant d'une part une rallonge du Budget courant 98 et d'autre part la fourniture des 3/4 du personnel de recherche par des Ministères techniques : Défense, Economie et Finances, Intérieur, Justice, Education Nationale, 1/4 étant à sa charge.

Au terme de cette période d'intense activité le système mis en place depuis la création de la Mission atteignait ses limites et ne pouvait plus convenir, tant à cause de l'exiguïté du 13 rue de Bourgogne, de la saturation en personnel et matériel qu'à cause du mode de financement inapproprié.

La nouvelle période a vu s'instaurer le régime de croisière qui prévaut encore aujourd'hui :

nouveaux locaux et nouveau financement.

Le 1, rue de la Faisanderie -libéré par la Délégation Interministérielle à la coupe du Monde de Football- est un hôtel particulier de près de 500 m² de bureaux et salles de réunion sur quatre niveaux, sis Porte Dauphine. Convenablement équipé en matériel de bureau et en communication par le Secrétariat Général du Gouvernement, desservi par les cyclistes de Matignon, il convient tout à fait aux contraintes de travail de la Mission et à ses rencontres avec ses grands interlocuteurs français ou étrangers.

Pour ce qui est des finances, un crédit annuel plafonné à 10 millions de francs a été mis à disposition, non pas sous forme de " budget autonome " ainsi qu'il l'a été dit à tort, mais sous forme d'une simple ligne budgétaire du Secrétariat Général du Gouvernement. Certes ce système - proche de la gestion directe- n'a épargné à la Mission ni les contraintes tenant à la gestion de l'argent public ni la nécessité d'obtenir un accord préalablement à chaque dépense, cependant, il fonctionne de manière satisfaisante grâce à l'excellent état d'esprit du Secrétariat Général du Gouvernement à l'égard de la Mission et à un effort de gestion rigoureuse de cette dernière.

Ces nouvelles dispositions ont permis :

- de mettre en place d'une équipe administrative et de direction de 9 personnes (dont 2 appelés du contingent et 1 chauffeur)
- de recruter des chercheurs de bon niveau. Par exemple, en décembre 1999, 69[334] sont en fonction, soit :
- 6 " chefs de groupe d'étude " : personnalités nommées es-qualité par décret à la Mission et y travaillant bénévolement, parallèlement à leur occupation privée ;
- 43 contractuels (dont 10 vacataires)
- 10 appelés ;
- 5 mis à notre disposition ;
- 5 autres bénévoles
- de bénéficier d'un parc informatique de 33 unités soit 8 postes fixes et 25 portables
- d'aider en personnel divers chantiers de recherche: Finances, ACVG, Quai (Lowendhal, Nantes, Colmar), Culture (DMF, Louvre, Beaubourg), Jérusalem, Berlin
- de faire de la recherche en province par le biais d'une cinquantaine de déplacements dans 40 départements, prolongées souvent par la mise à disposition pour trois mois de vacataires qualifiés.
- de se déplacer aux USA, Grande Bretagne, Suisse, Berlin, Jérusalem, notamment à l'occasion de conférences internationales
- d'organiser des déjeuners de presse ou de travail et la réception de délégations officielles

Conclusion :

Pendant cette période de régime de croisière, le Secrétariat Général du Gouvernement a satisfait la

quasi-totalité des demandes de la Mission. Depuis le 28 février 2000, les moyens de la Mission décroissent lentement au fur et à mesure du ralentissement de son activité.

Au total le Premier Ministre a jusqu'à présent fourni à la Mission les moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution de la tâche qu'il lui a assignée.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AD : Archives départementales.

AN : Archives nationales.

AP : Administrateur provisoire.

APB : Association professionnelle des banques.

BOAD : Bulletin officiel d'annonces des domaines.

BRüG : *Bundesrueckerstattungsgesetz* (Loi fédérale de restitution)

CADN : Centre des Archives diplomatiques de Nantes.

CARAN : Centre d'accueil et de recherche des archives nationales.

CDC : Caisse des dépôts et consignations.

CDJC : Centre de documentation juive contemporaine

CEO : Caisse d'épargne ordinaire.

CGQJ : Commissariat général aux questions juives.

CNE : Caisse nationale d'épargne.

CO : Comité d'organisation

COSI : Comité ouvrier de secours immédiat.

CRA : Commission de récupération artistique

CRIF : Conseil représentatif des institutions juives de France.

DAE : Direction de l'aryanisation économique.

DMF : Direction des musées de France.

DSK : *Devisenschutzkommando* (Office de protection des devises).

DW : *Dienststelle Westen* (Office allemand de récupération des biens juifs).

ERR : *Einsatzstab Reichsleiters Rosenberg* (Service de l'état-major Rosenberg).